



Dans ce numéro :

**Compte rendu de la
journée d'études
« Les jeunes au Québec »,
Québec, 24 février 2010**

Introduction:

Les jeunes au Québec

p. 1

Atelier 1

Les jeunes et l'éducation

p. 1

Atelier 2

Mobilité géographique des
jeunes

p. 3

Atelier 3

Les jeunes et l'emploi

p. 5

Atelier 4

Diversité, immigration et jeunes
Autochtones

p. 6

Introduction: « Les jeunes au Québec »

Mircea Vultur

*Professeur à l'INRS – Urbanisation Culture Société
Responsable de l'Observatoire Jeunes et Société*

Organisée par l'Observatoire Jeunes et Société en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec, la journée d'études « Les jeunes au Québec » s'est tenue le 24 février 2010 à l'hôtel PUR. Plus d'une centaine de personnes y ont participé, notamment les partenaires de la « Stratégie d'Action Jeunesse », des responsables des dossiers « jeunesse » des ministères du gouvernement du Québec et des représentants de divers organismes de jeunes mais aussi des étudiants gradués préoccupés par les thèmes de la journée et d'autres acteurs impliqués dans les espaces d'élaboration des politiques à l'intention des jeunes. Visant à offrir un portrait global de la jeunesse québécoise, la journée a proposé des

analyses issues de recherches récentes faites par des chercheurs de l'Observatoire Jeunes et Société sur quatre thèmes principaux: l'éducation; l'emploi; la mobilité géographique; la diversité et les jeunes Autochtones.

Ce numéro du *Bulletin d'information de l'OJS*, coordonné par la professeure Nicole Gallant, propose un bref compte rendu de la journée, réalisé par des étudiants de cycles supérieurs de l'INRS qui, avec leur sensibilité propre et leurs ressources spécifiques d'appropriation du savoir, ont résumé les quatre sessions thématiques. Un avant-goût pour aller plus loin sur la voie de la connaissance des jeunes Québécois qui se situent aux avant-postes des mutations de notre société. Bonne lecture!

Atelier 1 - Les jeunes et l'éducation

Marie-France Harvey

*Étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique
à l'INRS - Urbanisation Culture Société*

Dans le cadre de l'atelier « Les jeunes et l'éducation », trois chercheurs œuvrant à l'intérieur de ce champ d'étude ont communiqué les résultats issus de leurs travaux de recherche, soit France Picard, professeure-chercheure au département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval et membre du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT),

Pierre Doray, professeur au département de sociologie de l'UQAM et chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et Sylvain Bourdon, sociologue et professeur à l'Université de Sherbrooke et membre de l'équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage (ÉRTA).

Tout d'abord, France Picard a débuté l'atelier en faisant état des résultats prélimi-

naires d'une recherche menée auprès de jeunes étudiants inscrits à une Session d'accueil et intégration (SAI). La SAI est un dispositif de transition vers l'enseignement supérieur des étudiants « indécis » ou qui éprouvent certaines difficultés à remplir les conditions de sélection d'entrée aux programmes réguliers d'études collégiales. Implantée de façon graduelle dans les Cégeps du Québec à partir de 1993 dans le but de faciliter l'accès de ces jeunes aux études supérieures, la SAI peut également être vue comme un dispositif d'égalisation des chances. C'est à partir d'une étude ayant débuté à l'automne 2009 et portant sur les retombées du programme SAI que la chercheuse dresse un portrait des étudiants qui y sont inscrits. Qui sont les étudiants inscrits à ce programme et en quoi se distinguent-ils et se comparent-ils aux autres étudiants à leur arrivée au collégial?

Hormis les évaluations faites par les établissements scolaires, très peu de travaux ont été effectués sur les programmes SAI de façon générale. En effet, après plus de 15 ans d'implantation, un portrait global des retombées de ce programme manque toujours. Pourtant, sur le plan scolaire, on remarque un taux de réussite moindre au niveau secondaire et collégial des étudiants inscrits à la SAI en comparaison avec les autres étudiants, un « constat peu reluisant » selon la chercheuse.

Désireuse d'enrichir le corpus de connaissances existant sur ce dispositif d'encadrement des étudiants, France Picard a procédé à une recherche « longitudinale courte » en suivant deux cohortes issues de 21 Cégeps, composées d'un groupe d'étudiants inscrits à la SAI et d'un groupe témoin d'étudiants inscrits aux études collégiales dans le cadre de programmes réguliers. Après avoir fait l'analyse des questionnaires remplis par 973 étudiants de la première cohorte, la chercheuse brosse un tableau des différences et similitudes entre ces deux groupes. Sur le plan de la scolarité des parents, les jeunes inscrits à la SAI se différencient peu des autres jeunes en ce qui concerne la proportion des parents n'ayant jamais fait d'études supérieures; cette proportion est assez grande dans les deux groupes étudiés. Toutefois, les parents d'élèves inscrits dans les programmes réguliers possèdent généralement un niveau d'instruction plus élevé, ce qui nous renseigne sur l'origine sociale de ces jeunes.

Sur le plan du parcours au niveau secondaire, les élèves en SAI se distinguent aussi du groupe témoin. On dénote non seulement un taux plus élevé de redoublements, mais aussi une différence significative dans les chemine-

ments scolaires. Les élèves inscrits en SAI ont plus de chances d'avoir suivi un programme d'enseignement régulier que les autres élèves, qui ont plus de chances d'avoir suivi un programme à vocation particulière tel que « sport études » ou « musique études » par exemple. Toujours en comparaison avec le groupe témoin, la chercheuse constate que les étudiants de la SAI montrent de l'indécision quant au programme scolaire et à la carrière visés; ils « sont davantage dans le flou au regard de leur projet scolaire ».

France Picard pose le postulat que tout n'est pas joué à la fin du secondaire et que, au contraire, leur destin peut encore se dessiner lors des études collégiales. C'est dans cet esprit qu'une deuxième phase de la recherche sera entreprise à partir du printemps 2010, avec pour objectif de mettre en place de nouvelles pratiques au sein des Cégeps. À cet effet, des tables de discussion seront mises sur pieds avec des intervenants œuvrant à l'intérieur de programmes de SAI, afin d'alimenter la réflexion sur les pratiques susceptibles d'avoir des impacts positifs sur les élèves qui y sont inscrits. Il faudra donc encore attendre avant de connaître l'impact des pratiques des intervenants de la SAI sur l'indécision vocationnelle des étudiants à leur arrivée au Cégep.

Lors de son exposé sur les parcours scolaires des étudiants inscrits en formation technique, Pierre Doray a débuté en faisant un bref historique de leur implantation. Ce type de programme d'étude n'ayant pas toujours existé, la formation technique dans les domaines spécialisés était autrefois assurée par les employeurs. Afin de former un plus grand bassin de travailleurs, ces programmes ont été mis sur pieds dans un contexte de pénurie de main d'œuvre dans les domaines hautement spécialisés.

La plupart des études existantes sur les cheminement scolaires et les « trajectoires » des individus ont été menées en tenant compte des événements de la vie essentiellement dans une séquence logique, voire déterministe. Convaincu qu'une foule d'événements tant scolaires qu'extra scolaires peuvent avoir un impact décisif sur la formation scolaire d'un individu, Pierre Doray a entrepris une étude afin de saisir les parcours scolaires de 127 étudiants inscrits à des programmes de sciences de la nature et de formation technique. C'est par le biais d'entretiens au début et à la fin de la formation de ces étudiants que le chercheur a procédé à cette étude longitudinale. Une telle recherche a pour avantage de rendre compte non seulement des

continuités, mais surtout des ruptures, éléments essentiels à la compréhension des parcours scolaires.

En suivant ces étudiants dans le temps, le chercheur identifie cinq dimensions selon lesquelles se structurent les parcours scolaires. Le « plaisir d'apprendre » est identifié comme une « articulation vertueuse entre les temporalités ». Cette dimension renferme les parcours qui s'articulent autour d'un projet qui donne sens aux études ou autour d'acquis scolaires qui influencent le déroulement des études. En d'autres mots, cette dimension prend le visage d'une expérience scolaire positive allant souvent de pair avec des conditions de vie favorables.

À l'opposé, l'« épreuve » est marquée par des difficultés scolaires répétées ou par un désenchantement professionnel. Ce type de parcours prend alors la forme d'une course à obstacles difficiles à surmonter. D'autres parcours s'articulent quant à eux autour de la logique de l'« entrée dans l'âge adulte ». Pierre Doray constate que pour les filles qui s'inscrivent dans cette logique, la scolarité est perçue comme la voie de l'autonomie par rapport à la famille d'origine alors que, pour les garçons, la scolarité s'insère soit dans une logique de refus de quitter l'adolescence soit dans le contexte d'une inquiétude face à l'autonomie, alimentée par des craintes face au marché du travail.

D'autres parcours s'articulent quant à eux dans une logique de « perspectives d'emplois » où la formation scolaire est considérée par l'étudiant comme étant la principale voie d'accès au travail. Finalement, Pierre Doray identifie la dimension des « activités extrascolaires », ayant une influence directe sur le déroulement des études. Le chercheur donne l'exemple, d'une part, des activités militantes qui structurent le projet scolaire et, d'autre part, des incidents biographiques qui modifient l'équilibre travail-étude-famille.

En guise de conclusion, Pierre Doray termine son exposé en soulignant que l'expérience collégiale est plurielle et qu'il est parfois possible d'intervenir afin d'en faciliter les parcours. Toujours est-il que cette pluralité des dimensions analysées démontre que l'institution reste impuissante sur de nombreuses dimensions qui ont des incidences déterminantes sur les parcours scolaires. Comme le mentionne le conférencier : « de nombreuses dimensions qui construisent les parcours ne relèvent absolument pas de l'institution scolaire », d'où l'importance de tenir compte de la diversité des événements qui ponctuent le

parcours scolaire du collégien.

À la différence de Pierre Doray et France Picard, Sylvain Bourdon porte un regard sur les réseaux sociaux des jeunes en situation de précarité, que son équipe a mené en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Le chercheur a présenté les résultats de cette recherche sur les réseaux des jeunes dont les études secondaires n'ont pas été complétées, en les comparant avec ceux d'une autre étude portant sur les réseaux sociaux d'un groupe de jeunes collégiens du même âge, mais en situation généralement favorisée.

Par « réseau social » Sylvain Bourdon fait référence au « réseau social actif », qui comprend essentiellement les personnes « disponibles » pouvant être nommées par le jeune et avec qui ce dernier entretient régulièrement des contacts. Pourquoi s'intéresser aux réseaux sociaux? Le chercheur affirme que le premier lien avec le social se fait par le biais des autres et que, pour les jeunes en situation de précarité, le lien avec les institutions peut être plus difficile, bien que ce type de lien soit une courroie de transmission importante pour venir en aide à ces jeunes.

Faisant état des résultats de ses recherches, le chercheur souligne une différence majeure dans la taille des réseaux sociaux entre les deux groupes de jeunes : « on constate que le nombre moyen de membres du réseau social d'un jeune non diplômé correspond à peu près au deux tiers

du réseau d'un jeune collégien ». En ce qui concerne la composition des réseaux sociaux par types de liens (famille, amis, intervenants, connaissances, etc.), il semble que celle-ci soit relativement similaire, à quelques exceptions près. Les jeunes en situation de précarité semblent entretenir plus de liens avec leur famille que les jeunes collégiens, pour lesquels les amis semblent occuper plus d'espace à l'intérieur de leurs réseaux.

Par ailleurs, les jeunes non diplômés comptent en moyenne un intervenant parmi les membres de leurs réseaux alors que les intervenants ne sont pas identifiés comme des « proches » par les collégiens. Sylvain Bourdon interprète ce phénomène de deux façons. Le fait que ces jeunes comptent moins de relations significatives à l'intérieur de leurs réseaux pourrait expliquer « leur besoin d'incorporer des personnes présentes par leur fonction plutôt que par un lien direct ». Toutefois, on pourrait y voir un espoir de réconciliation avec « l'autre » (avec l'institution); le chercheur traduit ce phénomène « à la fois comme un symptôme et un pas en avant ».

Outre la taille et le type de liens présents dans le réseau, les réseaux se distinguent aussi quant à la situation des personnes qui les composent. Le réseau des collégiens comporte une proportion plus importante d'étudiants et de personnes en emploi, type de personnes qui forment d'ailleurs la majeure partie du réseau. Inversement, le réseau des jeunes en situation précaire comporte davantage de per-

sonnes sans emploi, soit des chômeurs, des retraités et des « inactifs ». Toutefois, Sylvain Bourdon souligne que ces jeunes ne sont pas pour autant complètement retirés; en effet, plus de la moitié de leur réseau est constitué de personnes actives sur le marché du travail.

Outre les comparaisons entre jeunes collégiens et jeunes en situation de précarité non-diplômés, Sylvain Bourdon a aussi examiné les réseaux sociaux de ces derniers dans une perspective longitudinale. Il constate que leurs réseaux sociaux tendent à diminuer en nombre, ce qui réduit les chances d'entendre parler d'un emploi intéressant, par exemple. Il s'agit d'un « recul qui fait qu'au bout d'un moment, [un jeune en situation de précarité] se retrouve avec un environnement social assez restreint », à la différence d'un jeune collégien, qui voit son réseau social s'accroître avec le temps.

Le chercheur termine sur une nuance qui traduit la portée des résultats de la recherche: « si cet environnement social se restreint autour de personnes positives et qui les aident à avancer, ça devient une bonne chose [...] alors que si ce réseau se restreint à un noyau qui les attire vers le bas, alors ça devient assez difficile pour eux de sortir de cette situation ». Ainsi, si la taille du réseau social est un facteur important qui ne peut être ignoré, encore faut-il avoir une fine connaissance de sa composition afin de juger du type d'influence qu'il peut avoir sur la vie du jeune.

Atelier 2 - Mobilité géographique des jeunes

Josée Daris

Étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'INRS - Urbanisation Culture Société

Est-ce que les jeunes d'aujourd'hui sont des nomades? Ce fut la grande question d'ouverture posée lors de l'atelier 2 « Mobilité géographique des jeunes du Québec ». Il en est ressorti que, depuis quelques années, l'« exode » des jeunes des régions du Québec est en progression. Bien que le nomadisme ne soit pas nouveau, les chercheurs ont souligné la nécessité de s'attarder à cette problématique afin d'identifier des solutions pour revitaliser les régions. Dans cette perspective, il est important de connaître les raisons de l'exode des jeunes. Pourquoi quittent-ils leur région? Reviennent-ils y vivre

un jour? Et, si oui, pourquoi? Comment peut-on les inciter à y revenir? Il s'agit d'un phénomène très complexe et c'est pourquoi, il constitue un objet de recherche important pour plusieurs chercheurs.

Afin de nous éclairer sur cette problématique, trois chercheurs ont présenté quelques résultats issus de leurs travaux sur les mouvements migratoires des jeunes au Québec. En premier lieu, Serge Côté, du département du développement régional, social et territorial de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a abordé la situation des mouvements migratoires des jeunes québécois. En

deuxième lieu, Patrice LeBlanc, du département des Sciences de développement humain et social de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), a parlé des sentiments d'appartenance au territoire ainsi que de la migration des jeunes ruraux. Finalement, Madeleine Gauthier, du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), nous a présenté ses résultats de recherche au sujet de la migration intraprovinciale des jeunes issus de l'immigration internationale.

La présentation de Serge Côté a montré la grande mobilité des jeunes. La principale

raison de cette mobilité est liée aux études; près de 40% des répondants de ses recherches se seraient déplacés pour étudier. En effet, les jeunes ont soif de savoir; ils ont envie de tenter de nouvelles expériences et de réussir leur vie. Des constats similaires ont d'ailleurs été exposés par Madeleine Gauthier en fin d'atelier. Les principaux motifs de migration évoqués par les jeunes répondants sont le désir de « vivre leur vie », c'est-à-dire faire le passage de la vie d'adolescent à celle d'adulte, et ensuite celui d'« avoir de meilleures perspectives d'avenir ».

Évidemment, les responsables administratifs des régions aimeraient bien voir leurs jeunes revenir et mettre à profit les expériences qu'ils ont allés acquérir à l'extérieur. Selon l'étude de Côté, 58% des jeunes interrogés aimeraient bien retourner vivre un jour dans leur lieu d'origine. Cette réalité est peut-être due au fait que vivre en campagne est un attrait de plus en plus populaire chez les jeunes. C'est aussi ce que Madeleine Gauthier a illustré à partir des résultats de ses propres travaux. Les jeunes souhaiteraient maintenant améliorer leur qualité de vie et c'est en région qu'ils trouveraient ce qu'ils cherchent.

Par contre, on entend souvent dire que les régions éloignées offrent peu d'opportunité d'emploi et que les conditions de travail ne sont pas alléchantes. Les résultats de recherche de Serge Côté montrent que c'est une impression que les jeunes ont intériorisée. En effet, 50% des participants considèrent que le fait de quitter leur milieu d'origine leur permettrait d'améliorer leurs conditions de travail. S'il est peu surprenant de constater que la nécessité de subvenir à leurs besoins influence les motivations de départ ou de retour des jeunes, cela ne suffit pas pour comprendre l'ensemble du phénomène. Il faut également s'interroger sur le rôle du sentiment d'appartenance.

C'est précisément ce que fait Patrice LeBlanc, qui travaille depuis de nombreuses années sur le thème de la migration en milieu rural et urbain. Sa présentation portait sur le rôle des sentiments d'appartenance dans le phénomène de migration. Mélange de sentiments et d'émotion, le sentiment d'appartenance est un concept plutôt complexe, qui

amène Patrice LeBlanc à distinguer entre la notion d'appartenance et celle d'identité. Alors que l'identité est la réponse à la question « Qui suis-je? », l'appartenance serait plutôt liée à la question « Avec qui suis-je? ». Nous avons tous des identités individuelles et collectives qui nous situent par rapport aux autres et nous placent dans un ou des groupes et sur un territoire quelconque. Pour les jeunes rencontrés dans le cadre des recherches menées par le chercheur et son équipe, le sentiment d'appartenance réfère à un sentiment de bien-être et de sécurité : « Je me sens appartenir à un endroit où je me sens bien ». En général, cet endroit était un lieu où ils avaient des racines, des souvenirs et des réseaux sociaux.

Partant de ce premier constat, Patrice LeBlanc et son équipe ont voulu pousser la réflexion plus loin, afin d'identifier les mécanismes qui permettraient d'entretenir le sentiment d'appartenance des jeunes envers le territoire suite à une migration. Deux types de facteurs semblent dominer : d'une part la diaspora (le fait que les participants entretiennent souvent des contacts avec des personnes du même milieu d'origine) et le maintien du lien avec la vie régionale (le fait de retourner dans leur région lors de congés ou encore de continuer de s'intéresser à ce qui se passe chez eux par différents médias de communication). Fait intéressant, le sentiment d'appartenance se développerait davantage après le départ.

Il est aussi ressorti de cette présentation que la revitalisation des régions passe par le développement d'un sentiment d'appartenance avant le départ. Ceci se fait par la connaissance du territoire et de ses richesses, mais aussi par des liens sociaux et la valorisation du lien régional. Ceci est tout autant valide pour les jeunes qui reviennent ou qui s'établissent pour la première fois en région. Dans ce cas, les régions québécoises qui souhaitent conserver leurs jeunes populations ne doivent pas perdre de vue la réussite de leur intégration sociale et économique.

Enfin, la présentation de Madeleine Gauthier a corroboré plusieurs des conclusions de Serge Côté, tout en apportant un éclairage sur un aspect particulier, celui des jeunes issus de

l'immigration. En effet, de la grande enquête du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, elle a pu extraire des informations spécifiques sur ces jeunes nés à l'étranger ou bien nés au Canada mais de parents eux-mêmes nés à l'étranger. Les résultats montrent que les répondants issus de l'immigration ont moins tendance que les répondants nés au Canada de parents canadiens à avoir migré entre diverses régions du Québec. Pour ceux parmi eux qui se sont déplacés, leurs motifs de migration sont différents de ceux des répondants nés au Canada, sauf pour l'idée de déménager « pour vivre votre vie » et pour la poursuite des études. Mais le contexte (perspectives d'avenir, qualité de vie, environnement social) et la question linguistique sont plus importants pour les immigrants que pour les répondants nés au Canada de parents canadiens. C'est aussi le cas des motifs liés au travail et à la recherche d'une vie meilleure.

Madeleine Gauthier a aussi souligné des différences en ce qui a trait à l'identité. Les jeunes issus de l'immigration (nés au Canada ou à l'étranger, de parents nés hors Canada) s'identifient le plus souvent comme citoyens du monde, alors que les répondants nés au Canada de parents canadiens s'identifient d'abord au Québec. D'ailleurs, les répondants nés hors du Canada sont plus nombreux à entrevoir la possibilité de quitter le Québec. Ceux qui envisagent le faire évoquent des raisons assez différentes que les répondants nés au Canada de parents canadiens; outre l'amélioration des perspectives d'avenir, commune aux deux groupes, les jeunes issus de l'immigration mentionnent surtout des éléments liés à la langue et à la politique, alors que les répondants nés au Canada de parents nés au Canada parlent plutôt de « partir à l'aventure ».

Il se dégage de cet atelier que les raisons pour lesquelles les jeunes partent et reviennent dans les diverses régions du Québec sont multiples. Elles sont liées au contexte et aux représentations que les jeunes se font des régions, mais aussi à l'origine et aux sentiments d'appartenance.

Atelier 3 - Les jeunes et l'emploi

Bruno Hubert

Étudiant à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'INRS - Urbanisation Culture Société

Dans le cadre de cet atelier, les conférenciers ont traité de divers aspects liés à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes. Quelles sont leurs conditions d'emploi en comparaison aux autres tranches d'âges? Un constat est ressorti des trois présentations, la disparité intergénérationnelle est saisissante et ne s'améliore pas. Ainsi, les jeunes sont plus nombreux à travailler durant les études, à occuper un emploi atypique et sont plus à risque de subir des lésions professionnelles (blessures au travail).

Le sociologue Jacques Roy, du Cégep de Sainte-Foy, a présenté la problématique de la réussite scolaire en milieu collégial. Dans une perspective sociologique et générationnelle, ses résultats de recherche ont mis en évidence l'impact du travail rémunéré durant les études collégiales. Il a constaté la progression fulgurante de ce phénomène dans le temps. En effet, la décision de concilier un emploi rémunéré avec les études semble être une des caractéristiques fortes de l'évolution de la jeunesse étudiante au cours des trente dernières années. Ainsi, on dénombre aujourd'hui au Québec 55 % plus de cégépiens en emploi qu'en 1975. Selon le conférencier, cette évolution s'observe également au niveau secondaire et universitaire.

Le nombre d'heures consacrées au travail durant les études a un impact important sur la réussite scolaire. À partir des données issues de ses enquêtes, Jacques Roy constate qu'un travail rémunéré de plus de vingt heures par semaine devient nuisible aux études. Malgré tout, en 2008, cette condition est courante ; elle est le lot d'environ 27 % des cégépiens. Ces observations amènent le conférencier à s'interroger sur l'application d'un des objectifs collectifs fondamentaux du Québec, à savoir la promotion de l'éducation. En effet, ces élèves cumulent différents risques néfastes à la réussite scolaire, comme une fatigue accentuée, une démotivation et une gestion de leur temps plus complexe.

Jacques Roy rappelle que les étudiants travaillent principalement pour deux raisons. La première est la volonté des jeunes de participer à la société de consommation. En d'autres mots, ils souhaitent se donner un certain confort et une qualité de vie additionnelle par

le biais de la consommation. Deuxièmement, le travail est synonyme de quête d'autonomie, par l'affranchissement du contrôle parental. Ce sont ces motivations qui conduisent la majorité des étudiants à travailler durant les études. Seule une minorité occupe un emploi rémunéré pour des raisons liées aux conditions de survie, soit la nécessité de se nourrir ou de se vêtir.

Le travail rémunéré durant les études a généralement un impact négatif sur celles-ci, mais le conférencier déplore la relative absence de cet enjeu dans les débats sociaux. Bien que certaines stratégies sont mises en place afin de favoriser la conciliation travail-étude, ce phénomène n'est pas considéré comme un enjeu problématique. En effet, contrairement à la France ou la Belgique, le gouvernement québécois n'a pas légiféré sur cette question. Tout comme Jacques Roy, le conférencier suivant encourage aussi une voie législative, cette fois en ce qui concerne les conditions de travail.

Dans un exposé traitant du travail atypique et de son impact sur les jeunes, Jean Bernier du département de relations industrielles de l'Université Laval, indique que le travail atypique apparaît comme une voie privilégiée d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Or, dans bien des cas, ce phénomène en croissance entraîne les jeunes dans un déficit de protection sociale. Depuis 1976, au Canada, le nombre de travailleurs de 15 à 24 ans en emploi à temps partiel a doublé. Le conférencier observe que cette situation est reliée trois grands problèmes : une disparité de traitement, une absence de réglementation et une haute exposition aux risques de travail.

En ce qui concerne la disparité de traitement, couramment connexe au travail atypique, Jean Bernier rappelle que les lois du travail n'obligent pas les employeurs à accorder aux salariés atypiques les mêmes conditions que celles consenties aux employés permanents à temps complet. En effet, une importante recherche sur les conventions collectives couvrant près de 134 000 employés, a permis de constater que les salariés atypiques, et notamment les jeunes travailleurs, bénéficient de conditions moins favorables que les autres ouvriers, même au sein de la même entreprise, car on observe de multiples conditions

de travail au sein d'une même convention collective. Outre les indéniables disparités salariales (l'écart salarial atteignant en moyenne 40% entre les salariés permanents et temporaires), les résultats de la recherche montrent des disparités en ce qui concerne l'application de l'ancienneté, le nombre de congés payés, les avantages sociaux, le temps supplémentaire et les congés sans solde.

Le second aspect traité par Jean Bernier est l'absence de réglementation, qui peut déboucher sur une inadéquation et un contournement des lois du travail. Le recours à des agences de personnel est un exemple d'une transaction de main-d'œuvre qui vise à remplacer des postes permanents. Cette situation amène à une externalisation des risques chez les salariés d'agence.

Le conférencier conclut en notant une préoccupation plus grande pour ce phénomène, notamment dans les organisations syndicales. En effet, depuis deux ans, les congrès, les colloques, les journées nationales de jeunes se multiplient. Toutefois, le Québec accuse un retard considérable en cette matière. Selon le conférencier, à l'image de l'Union Européenne, le gouvernement québécois devrait adopter la voie législative pour imposer l'égalité de traitement dans les conditions essentielles de travail comme le salaire, la santé et la sécurité.

Le troisième aspect ressorti par Jean Bernier, soit l'exposition aux risques de travail, a été approfondi par la conférencière suivante. Élise Ledoux, de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, travaille actuellement sur l'impact de l'emploi étudiant sur la santé et la sécurité des jeunes travailleurs. En effet, le travail étudiant a presque doublé en vingt ans. Les jeunes canadiens se classent premiers en ce qui concerne le nombre moyen d'heures consacrées au travail durant la semaine d'école, en comparaison avec leurs homologues de neuf pays de l'OCDE.

Dans la population canadienne, et de manière générale, les accidents tendent à diminuer avec l'âge. Ce phénomène concerne également les accidents de travail. En effet, le plus haut taux d'accidents s'observe chez les hommes de 15 à 24 ans. Toutefois, bien que les

jeunes travailleurs soient plus à risque de lésions professionnelles, ils sont peu au fait de leurs droits en matière de sécurité.

De plus, les scénarios d'accident se modifient en fonction de l'âge. La nature du travail généralement attendu des jeunes travailleurs les amène à exécuter des « tâches connexes » et souvent avec des équipements défectueux. Outre la nature du travail, la mobilité professionnelle joue aussi un rôle majeur dans le risque de lésions. En effet, selon Statistique Canada, la durée médiane d'un emploi est de 9 mois pour les travailleurs de moins de 25 ans, alors qu'elle est de 20 mois pour ceux âgés de 25 ans et plus. Ces facteurs indiquent la persistance d'une disparité intergénérationnelle importante.

Les facteurs prédictifs des lésions sont souvent reliés à la précarité professionnelle. Parmi ceux-ci, les plus importants sont le fait d'occuper moins qu'un équivalent à temps complet, une forte mobilité d'emploi et un cumul d'emplois au cours de l'année. Ajoutons à ceci que certains secteurs,

comme l'agriculture, la construction, le commerce et les soins de santé, sont plus à risque.

Ces nouvelles formes d'emplois, souvent précaires et caractérisés par une forte mobilité, contribuent à l'apparition précoce de blessures dans le parcours professionnel. Certaines lésions professionnelles provoquent une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique, atteinte qui peut diminuer les capacités de travail pour le reste du parcours professionnel de l'individu.

Élise Ledoux identifie quelques mesures de prévention à privilégier, soit de cibler les réalités particulières des différents groupes de jeunes travailleurs, de poursuivre les initiatives de sensibilisation, d'insister sur l'action directe en milieu de travail et d'outiller les petites entreprises dans l'intégration des nouveaux travailleurs. Paradoxalement, le statut précaire des jeunes travailleurs fait en sorte que les investissements en matière de formation, d'encadrement et

d'amélioration des conditions de travail sont souvent limités. En effet, ces employés sont souvent en transition. Ils sont donc dans un contexte qui éloigne les sources de financement.

Cet atelier a permis de constater que le travail durant les études sert souvent de tremplin vers la société de consommation et vers une autonomie plus importante. En conséquence, la majorité de ces jeunes travailleurs acceptent de travailler et d'étudier pour plus de cinquante heures par semaine. Ce phénomène a une ampleur telle que certains sociologues préfèrent parler d'une société où les travailleurs étudient, plutôt qu'une société où les étudiants travaillent. Comme, en plus, leur travail est souvent atypique, ces jeunes sont particulièrement exposés à des statuts précaires et ont davantage de risques de lésions professionnelles. Les conférenciers rappellent que nous devons agir afin que cette situation ne devienne pas un handicap permanent pour les jeunes.

Atelier 4 - Diversité, immigration et jeunes Autochtones

Céline Frêche

Étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'INRS - Urbanisation Culture Société

L'atelier « Diversité, immigration et jeunes Autochtones » a fait place à trois présentations réalisées successivement par Nicole Gallant, du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Annick Lenoir du département de service social de l'Université de Sherbrooke et Thierry Rodon de la School of Public Policy de l'Université Carleton.

Dans la première présentation, Nicole Gallant a commencé par exposer quelques données démographiques au sujet des jeunes issus des communautés culturelles, en distinguant les jeunes qui ont un statut d'immigrant, les jeunes nés au Canada de parents immigrés et les jeunes appartenant à des minorités visibles. Les jeunes immigrants (15 à 24 ans) ont des origines plus diversifiées que les immigrants de 35 ans et plus : un quart seulement est issu d'Europe (contre 45% chez les 35 ans et plus). Ils sont également plus francophones que les immigrants de 35 ans et plus. Par ailleurs, les jeunes appartenant aux communautés culturelles sont plus scolarisés que l'ensemble des jeunes du Québec, bien qu'ils aient un taux d'emploi moindre et un taux de

chômage plus élevé. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes appartenant aux minorités visibles, ce qui suggère qu'ils sont peut-être victimes de discrimination en matière d'emploi.

Nicole Gallant a ensuite présenté des données démographiques au sujet d'une seconde catégorie de la population, les jeunes Autochtones. Cette population est particulièrement difficile à dénombrer; les données les plus stables viennent du recensement, mais elles dépendent, d'une part, de l'auto-déclaration et, d'autre part, de la participation au recensement, qui semble faible chez les Autochtones. Ceci dit, on compte au moins 32 000 Autochtones de 15 à 24 ans (qui représentent 30% de la population autochtone totale), dont un tiers vit officiellement en réserve reconnue. Ces jeunes Autochtones parlent plus les langues autochtones que leurs aînés, mais ils restent toutefois majoritairement francophones. Ils sont nettement sous scolarisés : par rapport aux jeunes de l'ensemble du Québec, ils sont proportionnellement nombreux à être sans diplôme et très peu à obtenir un quelconque diplôme universitaire. En outre, leur taux de chômage est élevé et le taux d'emploi

inférieur à l'ensemble de la jeunesse québécoise.

Enfin, la conférencière a également donné un aperçu des attitudes des jeunes québécois envers l'immigration. Au Québec, les jeunes de 18 à 34 ans sont plus ouverts à l'immigration et à la diversité que leurs aînés. Bien que les gens au Québec préfèrent généralement que les immigrants s'adaptent à la culture québécoise, les jeunes sont plus ouverts à ce qu'ils gardent leur propre culture. Les meilleurs prédicteurs de la diminution des préjugés sont des phénomènes en croissance : la scolarisation et l'exposition à la diversité. La nouvelle génération étant généralement plus mobile, plus exposée à la diversité et aussi plus scolarisée, il y a de fortes chances que l'ouverture à la diversité perdure et même augmente. Ceci dit, les jeunes ne sont pas tous scolarisés ni exposés à la diversité de la même façon, et cela appelle à la réflexion.

Dans son intervention sur la jeunesse issue de l'immigration, Annick Lenoir a abordé la question de l'importance du projet migratoire dans l'intégration des jeunes familles immigrantes au Québec, en s'appuyant sur de

nombreuses études qualitatives qu'elle a menées auprès de familles immigrantes de diverses origines. Depuis plusieurs années, le Québec mise sur l'immigration pour combler ses besoins économiques, sociaux, linguistiques et démographiques. Parmi les quelque 40 000 personnes s'installant annuellement dans la province, deux tiers ont un statut d'immigrant économique, c'est-à-dire qu'ils ont été sélectionnés à l'étranger selon leur potentiel d'employabilité. Cette sélection favorise une immigration majoritairement jeune, fortement scolarisée, francophone et souvent formée de familles avec enfants. Mais elle crée aussi des attentes chez les immigrants : ils pensent et souhaitent intégrer rapidement le marché du travail grâce à leurs qualifications.

Ceci s'inscrit d'ailleurs dans leur projet migratoire, qui s'articule autour de quatre principaux objectifs : améliorer leur qualité de vie par l'atteinte d'un certain bien-être financier (objectif économique); assurer l'avenir de leurs enfants (objectif familial); participer au développement de leur nouvelle société de résidence (objectif citoyen); et conserver leur identité tamoule, arménienne, marocaine ou algérienne (objectif national).

Cependant, cette insertion en emploi peut être difficile (obstacles à la reconnaissance des diplômes et des expériences à l'étranger; employeurs préférant des personnes parfaitement bilingues; discrimination). Cela a pour conséquences un fort taux d'inactivité, un chômage plus important, une certaine précarité ainsi que des salaires plus bas que les natifs, ce qui entraîne des situations de pauvreté. Ces difficultés de s'insérer sur le marché du travail sont une source de frustration pour les immigrants et montrent un malentendu dans les politiques d'immigration. Les immigrants économiques se sentent trompés car ils n'obtiennent pas ce qu'on leur avait promis (un travail, une meilleure situation financière pour leur famille).

Face à l'impossibilité de réaliser leur projet migratoire, les parents reportent alors celui-ci sur leurs enfants, ce qui donne à leurs attentes face à l'école québécoise une importance particulière : elle est vue comme un élément clé pour la future réussite professionnelle de leurs enfants tout en étant un facteur de risque quant à l'éducation de l'enfant. L'école peut effectivement être en contradiction avec les valeurs familiales. En outre, l'enseignement n'étant selon eux pas assez poussé et la discipline déficiente, cela menace la réussite scolaire et donc la réussite du projet migratoire. Ils cherchent alors à combler le manque d'instruction (ajout de devoirs, sorties éducatives...) mais se replie également sur la communauté pour lutter contre la socialisa-

tion proposée par l'école.

De leur côté, les enseignants ont une vision plutôt homogène des familles immigrantes (peu scolarisées, défavorisées, lacunaires dans leur métier de parents d'élèves). En conséquence, l'effort des institutions est mis sur la socialisation des nouveaux immigrants, d'après le principe selon lequel cette socialisation doit précéder l'intégration économique des immigrants et la réussite scolaire de leurs enfants. Mais les parents souhaitent d'abord s'intégrer économiquement; l'intégration à la société québécoise et à ses valeurs s'impose plus progressivement. Ces deux logiques opposées entre les acteurs des institutions et les familles reposent sur une conception différente de la citoyenneté. La première demande une certaine acculturation à la société québécoise et associe la notion de citoyenneté à celle de nationalité, tandis que la seconde dissocie les deux notions dans un souci de transmission identitaire accompagnée d'une inclusion légale, économique et sociale à la société québécoise.

L'intervention de Thierry Rodon portait sur les jeunes Autochtones; il a abordé les parcours et facteurs favorisant leur réussite à l'université. La scolarisation des Autochtones est de responsabilité fédérale, mais elle concerne uniquement les Autochtones reconnus constitutionnellement, c'est-à-dire les Indiens inscrits, les Métis et les Inuits (environ 700 000). Les données statistiques montrent une amélioration du niveau de la scolarisation des Autochtones, mais celle-ci est moins rapide que dans l'ensemble de la population canadienne, à un point tel que l'écart se creuse entre les deux populations. Ceci est dû à cinq principales causes :

- une qualité variable de l'éducation secondaire dans les communautés;
- une baisse du financement fédéral depuis 1996;
- un faible taux de complétion du secondaire;
- un manque de soutien familial basé sur l'expérience traumatisante des pensionnats menant à une méfiance envers le système éducatif;
- et enfin, à un fort taux de décrochage (45% en première année d'université).

La baisse de financement du fédéral favorise l'élite autochtone qui est seule capable de payer pour envoyer ses enfants à l'université. Par contre, l'existence de programmes spécialisés dans les universités n'a pas d'impact perceptible sur le nombre d'étudiants autochtones, car le choix d'une université se fait principalement selon sa proximité géographique. Les étudiants autochtones se retrouvent dans divers domaines d'études (éducation,

droit, sciences sociales, service social) et beaucoup sont inscrits en tant qu'étudiants libres. Les problèmes qu'ils rencontrent sont de l'ordre de l'adaptation (isolement, langue, adaptation à la vie urbaine et à l'institution), de l'orientation (méconnaissance de l'université et des programmes), de la gestion du temps (obligation de suivre cinq cours pour avoir du financement du Conseil de bande), des cours du soir pour les personnes en situation de monoparentalité, de dépendance aux drogues et à l'alcool, d'un manque de structure d'accueil et de soutien, ainsi que d'un manque de visibilité des Autochtones dans le contenu des cours et dans les programmes. Toutefois, ils ne déclarent pas vivre des situations de discrimination.

Afin de faire face à ces difficultés, les étudiants autochtones aimeraient être mieux préparés à l'université, à sa langue, aux habitudes d'études. Ils aimeraient aussi que l'enseignement des langues autochtones à l'université soit développé. Des mentorats ou des centres d'aide sont également demandés. Ils estiment que, dans certaines matières, le contenu des cours pourrait être adapté, mais ils ne souhaitent pas des cours réservés aux Autochtones, qui les mettraient à l'écart du reste de la communauté étudiante.

Actuellement, les étudiants autochtones qui sont à l'université sont ceux qui réussissent, ayant accès à de nombreuses bourses, alors que les autres ne sont pas soutenus financièrement par leur Conseil de bande à cause de leurs difficultés. Le défi est donc d'ouvrir l'université à ceux qui ont des difficultés. Pour cela, les universités doivent s'impliquer et voir les Autochtones comme un atout dans le milieu universitaire.

En somme, les deux populations différentes abordées dans cet atelier se rejoignent sur certaines lignes. Leurs caractéristiques les placent dans la peau de « l'étranger » et font en sorte qu'ils sont mal compris par les institutions scolaires et universitaires, alors que cette compréhension est nécessaire à la mise en place de mesures efficaces. En outre, ces jeunes sont plus touchés par le chômage, qu'ils soient beaucoup plus scolarisés (dans le cas des jeunes issus des communautés culturelles) ou beaucoup moins (dans le cas des jeunes Autochtones) que l'ensemble des jeunes québécois. Cependant, on peut espérer que la situation change avec l'arrivée des jeunes Québécois dans les entreprises et notamment à la tête de celles-ci. Puisqu'ils sont plus ouverts à la diversité, ils pourraient être plus enclins à embaucher ces jeunes issus des minorités visibles, et donc améliorer leur situation économique.

Membres de l'OJS

Responsable

Mircea Vultur
INRS-UCS

Comité scientifique

Johanne Charbonneau
INRS-UCS

Nicole Gallant
INRS-UCS

Marc Molgat
Université d'Ottawa

Annie Pilote
Université Laval

Chantal Royer
UQTR

Mircea Vultur
INRS-UCS

Membres réguliers

Yao Assogba
UQO

Sylvain Bourdon
Université de Sherbrooke

Johanne Charbonneau
INRS-UCS

Serge Côté
UQAR

Christine Dallaire
Université d'Ottawa

Claire Fortier
Collège Édouard-Montpetit

Lucie Fréchette
UQO

Nicole Gallant
INRS-UCS

Stéphanie Garneau
Université d'Ottawa

François Gauthier
UQAM

Madeleine Gauthier
INRS-UCS

Diane Gérin-Lajoie
Université de Toronto

Sophie Gilbert
UQAM

Camil Girard
UQAC

Martin Goyette
ÉNAP

Jacques Hamel
Université de Montréal

Yvonne Hébert
Université de Calgary

Claude Laflamme
Université de Sherbrooke

Patrice LeBlanc
UQAT

Antoine Lutumba N'Tetu
UQAC

Julie Mareschal
Cégep François-Xavier-Garneau

Thibault Martin
UQO

Daniel Mercure
Université Laval

Marc Molgat
Université d'Ottawa

Diane Pacom
Université d'Ottawa

Jean-Louis Paré
UQTR

Michel Parazelli
UQAM

Annie Pilote
Université Laval

Dominique Potvin
U Laurentienne

Gilles Pronovost
UQTR

Anne Quéniart
UQAM

Éric Richard
Campus Notre-Dame-de-Foy

Bernard Rivière
UQAM

Jacques Roy
Cégep de Sainte-Foy

Chantal Royer
UQTR

Martin Simard
UQAC

Myriam Simard
INRS-UCS

Marguerite Soulière
Université d'Ottawa

Dietlind Stolle
Université McGill

Annie Tremblay
Université de Montréal

Claude Trottier
Université Laval

Mircea Vultur
INRS-UCS

Membres à l'international

Vincenzo Cichelli
Université de la Sorbonne

Annamaria Colombo
Haute École fribourgeoise de travail
social

Silvio Marcus de Souza Correa
Universidade Federal de
Santa Catarina

Henri Eckert
CEREQ

Jean-François Giret
CEREQ

Jean-François Guillaume
Université de Liège

Christian Papinot
Université de Brest

Laurence Roulleau-Berger
Université Lumière Lyon-2

Membres étudiants

Guylaine Chabot
UQAC

Isabelle Couture
Université Laval

Marie-Odile Magnan
Université Laval

Isabelle Matte
Université Laval

Renata Monteiro
Université de Rio de Janeiro

Jean-Philippe Perreault
Université Laval



490, rue de la Couronne,
Québec (Québec) G1K 9A9
Téléphone : 418-687-6405
Télécopieur : 418-687-6425
obsjeunes@ucs.inrs.ca
www.obsjeunes.qc.ca



Coordination:
Nicole Gallant

Graphisme et édition:
Observatoire Jeunes et Société